

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DE LA FORMATION

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 JANVIER 2019

P.V. N° 104  
Dossier N° 2.5

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à la prorogation durant 6 mois de l'habilitation de l'UDSP 77 en vue d'assurer la formation des jeunes sapeurs-pompiers et de les préparer au Brevet de JSP (dans l'attente de l'aboutissement des travaux engagés sur la gestion des JSP),

VU la présentation, pour information, à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 3 janvier 2019,

VU la présentation, pour information, au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 7 janvier 2019,

VU la présentation, pour information, au Comité technique en date du 7 janvier 2019,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à solliciter Madame la Préfète afin de proroger, dans les conditions actuelles, l'agrément de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne pour une durée de 6 mois, dans l'attente de la formalisation des travaux en cours sur le renforcement de la place des jeunes sapeurs-pompiers auprès du SDIS (mesure 5 du plan d'actions national 2019-2021 pour les sapeurs-pompiers volontaires).

La Présidente du Conseil d'administration



**Isoline GARREAU-MILLOT**